

# REGLEMENT DU CONCOURS TJE CROISSANCE + 2018 BNI MADAGASCAR

## 1 - ENTREPRISES HABILITEES A CONCOURIR

Le Challenge du Trophée du Jeune Entrepreneur 2018 - BNI MADAGASCAR est ouvert aux entreprises :

- Ayant un chiffre d'affaires annuel hors taxe **minimum de 60 millions d'Ariary** .
- Existant depuis au moins 1 an
- Chef d'entreprise âgé de moins de 45 ans à la date de dépôt du dossier

## 2 - CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Toute entreprise répondant aux critères de sélection ci-dessus pourra remplir un dossier de candidature.

Les renseignements contenus dans ce dossier ne seront communiqués qu'aux membres du jury.

Chaque membre du Jury, ainsi que la BNI MADAGASCAR s'engagent à conserver un caractère strictement confidentiel à ce document.

Il n'est admis qu'un seul dossier de candidature par Entreprise.

Il est expressément signalé qu'une personne peut être le Dirigeant d'une ou de plusieurs Entreprises.

**Joindre impérativement à votre dossier les pièces ci dessous** avant le Mardi 9 octobre 2018 par email à l'adresse suivante [tje2018@bni.mg](mailto:tje2018@bni.mg) Objet : TJE CROISSANCE +

- Le curriculum vitae
- L'extrait du Registre du Commerce de votre société
- Les comptes annuels des deux derniers exercices (2016,2017) de votre société si l'entreprise déjà créée en 2016 ;
- Les comptes prévisionnels 2018 et 2019 de votre société
- Le tableau de financement prévisionnel du projet TJE (tenant compte des années de remboursement)
- Vous pouvez également accompagner votre dossier de toute pièce susceptible de renseigner le jury.

## 3 - DEPOT DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être adressés à la BNI MADAGASCAR par email à l'adresse suivante [tje2018@bni.mg](mailto:tje2018@bni.mg) Objet : TJE CROISSANCE +

**Date de début de retrait du dossier de candidature :**  
Mardi 31 Juillet 2018

**Date limite de participation :**  
avant le Mardi 9 Octobre 2018

## 4 - COMPOSITION DES MEMBRES DU JURY

- 50% issus de la BNI MADAGASCAR
- 50% issus du secteur privé

## 5 - PRINCIPAUX CRITERES DE SELECTION

- Esprit conquérant
- Produit innovant
- Marché(s) national et/ou International en développement

## 6 - UTILISATION DU TITRE TROPHÉE DU JEUNE ENTREPRENEUR DE L'ANNEE 2017 -BNI MADAGASCAR

L'entreprise lauréate sera autorisée à utiliser, à des fins promotionnelles, le titre :

« Lauréat du Trophée du Jeune Entrepreneur Croissance + de l'année 2018 – BNI MADAGASCAR ».

## 6 - LE CREDIT A TAUX ZERO

L'entreprise lauréate bénéficiera d'un crédit pouvant aller jusqu'à 100 000 000 d'ariary au taux zéro pour la première année.

Pour le montant dépassant la somme précitée, le taux en vigueur de la BNI MADAGASCAR sera appliqué.

